

Le Maire délégué d'OGER, commune de BLANCS-COTEAUX,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.3221-4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10 ;

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2^{ème} partie, signalisation de danger, livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison des travaux de renforcement du réseau et de l'extension du réseau, rue des Garennes, par l'entreprise CEGELEC, à compter du Lundi 20 Mars 2023 jusqu'à la fin des travaux, et qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article 1 - du Lundi 20 Mars 2023 à 8 h 00 jusqu'à la fin des travaux :

La circulation sera interdite dans les deux sens de la rue des Garennes jusqu'à l'achèvement des travaux. On ferme toute la rue des Garennes

Article 2 - La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

CEGELEC / 10 Avenue Marquis des Glières / 51470 SAINT-MEMMIE

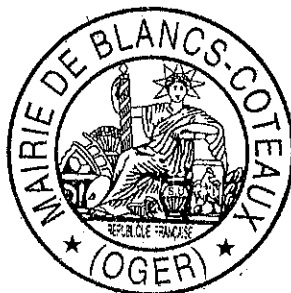
Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 - Madame la directrice générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'état.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Services de gendarmerie d'AVIZE et VERTUS
- Chef de corps des sapeurs-pompiers
- Services techniques de la collectivité
- CEGELEC



Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée d'OGER
Le 15 Mars 2023
Le Maire délégué
M. Pascal DESAUTELS

Pour le Maire,
l'adjoint

